

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la reconnaissance du métier de psychothérapeute"

Kattrin Jadin (MR):

Le monde politique est conscient de la nécessité de créer des statuts et des conditions de reconnaissance pour les psychologues et psychothérapeutes exerçant dans notre pays. Nous avons reçu une lettre ouverte de représentants d'une partie du secteur, qui émet des objections sur les propositions actuelles.

Une première étape consisterait à reconnaître le métier de psychologue clinique sur base de l'obtention du diplôme universitaire correspondant. Le terme de psychothérapeute est plus difficile à définir. Des propositions visent à limiter la reconnaissance du métier de psychothérapeute aux détenteurs du même diplôme et aux médecins. Le secteur craint que les psychothérapeutes ayant suivi une autre filière ne soient pénalisés et qu'une régulation trop restrictive ne soit un frein au développement de la discipline, enrichie par diverses écoles de pensée.

Une solution doit protéger les patients et respecter le fonctionnement de ce secteur. Est-il prévu d'impliquer toutes les personnes concernées dans la discussion sur la reconnaissance de leur profession?

Philippe Courard, secrétaire d'État:

La reconnaissance des professions de la santé mentale retient particulièrement l'attention de la ministre. Les psychologues, les psychothérapeutes et les autres personnes exerçant une profession non médicale de la santé mentale ne sont pas reconnus comme des professionnels de la santé. Le titre de psychologue est protégé par la loi.

Les médecins spécialistes en psychiatrie ou en neuropsychiatrie sont des professionnels de la santé reconnus qui peuvent mettre en place une psychothérapie.

Une spécialisation et une qualification infirmière en santé mentale et en psychiatrie seront bientôt mises en place.

L'équipe de la ministre peut très bien examiner les initiatives parlementaires destinées à donner un statut aux professionnels de la santé mentale et d'intégrer tout ou partie de ceux-ci dans les rangs des professionnels de la santé. C'est la commission de la Santé qui doit décider des consultations qui doivent être menées. La ministre insistera pour que les praticiens soient entendus.

Kattrin Jadin (MR):

Le secteur est demandeur. Je serai heureuse de travailler à l'élaboration d'une solution.